

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE LA REGION DE TOURNAN
BP24 - 77221 TOURNAN CEDEX
E-mail : assistante@smiaep-tournan.fr
☎ 01.64.07.31.04**

**PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 19 MAI 2026**

Etaient présents : M. **BONNIN Patrick**, 1^{er} Vice-Président sortant présidant l'ouverture du Comité Syndical ainsi que l'installation des Membres du Comité en remplacement de M. USSEGLIO-VIRETTA, Président sortant excusé ; M. **REMOND Bertrand**, délégué titulaire d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos ; Mme **DESMARECEAUX Emilie**, déléguée titulaire de Bernay-Vilbert M. **CHAUVIN Joël**, délégué titulaire (CA Coulommiers Pays de Brie - Hautefeuille) ; M. **BOCQUILLON Gilles**, délégué titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Courquetaine) ; Mme **LUCZAK Daisy**, déléguée titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Courquetaine) ; M. **ANTHOINE Emmanuel**, délégué titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Chaumes-en-Brie) ; M. **SAINT-JALMES Patrice**, délégué titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Argentières) ; Mme **CASIER Patricia**, déléguée titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Beauvoir) ; M. **BRAC DE LA PERRIERE Guillaume**, délégué titulaire de Châtres ; Mme **GARNOT Elisabeth**, déléguée titulaire de Courpalay ; M. **ROSSILLI Patrick**, délégué titulaire de Fontenay-Trésigny ; M. **JUNK Aurélien**, délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; M. **BENOIT Dominique**, délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers . M. **OFFROY Patrick**, délégué suppléant de Gretz-Armainvilliers ; M. **GUERIN Bruno**, délégué titulaire de La Chapelle-Iger ; M. **BOBET Eric**, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ; M. **RAVELET Geoffrey**, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ; M. **ILCZYSZYN Serge**, délégué suppléant de Mortcerf ; M. **LOUISE DIT MAUGER Philippe**, délégué titulaire de Presles-en-Brie ; M. **DESIRE Christophe**, délégué titulaire de Presles-en-Brie ; Mme **PETILLION Myriam**, déléguée suppléante de Presles-en-Brie ; M. **BARBOUX Dany**, délégué titulaire de Quiers ; M. **PIEDINOV Jean-Christophe**, délégué titulaire de Rozay-en-Brie ; M. **VAN PRAET Ludovic**, délégué suppléant de Rozay-en-Brie ; M. **CUYPERS Marc**, délégué titulaire du SIEAPA de la Houssaye-en-Brie ; M. **GAUTIER Laurent**, Délégué titulaire de Tournan en Brie ; M. **KHALOUA Madani**, Délégué titulaire de Tournan en Brie ; M. **SAUSSEY Laurent**, Délégué suppléant de Tournan en Brie ; M. **FOLLIOT Pascal**, suppléant de Tournan en Brie ; M. **LESAGE Alain**, délégué titulaire de Vaudoy-en-Brie ; Mme **DESWARTE Sophie**, déléguée titulaire de Voinsles ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : ----

Etaient invités : M. **Armand LANG**, Président de la Sté Lexfis

Absents excusés : M. **RENET Geoffrey**, délégué suppléant d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos ; Mme **LACOTE Maëlle**, déléguée suppléante de Bernay-Vilbert ; M. **BERGUEZ Christian**, délégué suppléant (CC Brie des Rivières et Châteaux - Chaumes-en-Brie) ; M. **SAVOURET Damien**, délégué titulaire de Lumigny-Nesles-Ormeaux ; Mme **LEVAILLANT Pascale**, déléguée suppléante de Lumigny-Nesles-Ormeaux ; M. **GAUTHIER Laurent**, délégué titulaire de Mortcerf ; Mme **BRUN Laurine**, déléguée suppléante de Quiers ;

Secrétaire de Séance désigné : M. **RAVELET Geoffrey**, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ;

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h10.

... / ...

Monsieur Patrick BONNIN, délégué de la Commune de Presles-en-Brie lors de la précédente mandature et 1^{er} Vice-Président au SMIAEP de la région de Tournan, prend la parole et informe l'assemblée que Monsieur Guy USSEGLIO-VIRETTA étant souffrant, il présidera cette séance.

« Guy USSEGLIO-VIRETTA aurait amplement mérité d'être parmi nous ce soir, car s'est vraiment un pionnier de ce Syndicat.

Il a commencé son activité au Syndicat comme délégué de la Commune de Gretz-Armainvilliers en 1977 puis assume sa présidence depuis 1995.

Un grand merci à notre ami Guy pour son implication, son dévouement sans faille, et son acharnement à faire évoluer, ce Syndicat, durant toutes ces années. »

Après un bref rappel historique de ce syndicat, je vous propose de passer à l'installation de ce nouveau Comité Syndical.

Son bureau est constitué d'un Président, et de quatre Vice-Présidents répartis comme suit : 2 pour les communes historiques et 2 pour les communes de la Brie-Centrale.

Point 1 – INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Comité Syndical réunit en assemblée générale a procédé, ce jour, conformément aux articles L.5211-2 et L.5211-8 du CGCT et à son règlement intérieur, sous la présidence de Patrick BONNIN, 1^{er} Vice-Président du Comité Syndical Mixte d'Alimentation en Eau Potable, en remplacement du Président, Monsieur Guy USSEGLIO-VIRETTA, absent excusé, a procédé à l'installation des Membres titulaires et des Membres suppléants des communes historiques et des communes de la Brie Centrale ayant intégrées, le Syndicat mixte fermé, au 1^{er} janvier 2015 (arrêté préfectoral du 30/12/2014).

Liste des Communes	Membre titulaire	Membre suppléant
Courquetaine (CC Brie des Rivières et Châteaux)	BOCQUILLON Gilles LUCZAK Daisy	BARONI Mélanie COUTARD Flavien
Gretz-Armainvilliers	JUNK Aurélien BENOIT Dominique	LOUBIERE Yves OFFROY Patrick
Liverdy en Brie	BOBET Eric RAVELET Geoffrey	MASSARO Marie-Christine DE MARI Sophie
Presles en Brie	LOUISE DIT MAUGER Philippe DESIRE Christophe	LANDRY Daniel PETILLION Myriam
Tournan en Brie	GAUTIER Laurent KHALOUA Madani	SAUSSEY Laurent FOLLIOT Pascal
Châtres	DE LA PERRIERE Guillaume	GUEDJ Frédéric
Fontenay-Tresigny	ROSSILLI Patrick	BONNEAU Dominique
Rozay-en-Brie	PIEDINOVI Jean-Christophe	VAN PRAET Ludovic
Voinsles	DESWARTE Sophie	BEAUGRAND Etienne
Vaudoy-en-Brie	LESAGE Alain	GUILLER Bruno
Bernay-Vilbert	DESMARECEAUX Emilie	LACOTE Maëlle

Courpalay	GARNOT Elisabeth	DUMONT Séverin
La Chapelle Iger	GUERIN Bruno	LOUBRY Frédéric
Quiers	BARBOUX Dany	BRUN Laurine
Aubepierre-Ozouer-Le-Repos	REMOND Bertrand	RENET Geoffrey
Mortcerf	GAUTHIER Laurent	ILCZYSZYN Serge
Courtomer	BAVAY Charles	GALLERON-MORAL Alessandra
Lumigny-Nesles-Ormeaux	SAVOURET Damien	LEVAILLANT Pascale
Hautefeuille (CA Coulommiers Pays de Brie)	CHAUVIN Joël	BONNEAU Sophie
Chaumes-en-Brie (CC Brie des Rivières et Châteaux)	ANTHOINE Emmanuel	BERGUEZ Christian
Beauvoir (CC Brie des Rivières et Châteaux)	CASIER Patricia	SCHWARTZ-DUPONT Carly
Argentières (CC Brie des Rivières et Châteaux)	SAINT-JALMES Patrice	MARTIN Pierre
Le SIAEP de la Houssaye-en-Brie	CUYPERS Marc	STEFANIK Fabrice

Le Président sortant venant de procéder à l'installation des délégués titulaires et suppléants des communes adhérentes ci-dessus, l'assemblée délibérante désigne, comme secrétaire, Monsieur RAVELET Geoffrey Antoine, membre le plus jeune au sein de l'assemblée réunie.

L'assemblée délibérante désigne également deux assesseurs, Mme CASIER Patricia et M. BRAC DE LA PERRIERE Guillaume.

Point 2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 MARS 2026

Le procès-verbal, de la séance du 10 mars 2026, n'appelant aucune remarque, celui-ci est approuvé à l'unanimité par les Membres de l'assemblée et le Président les en remercie.

Point 3 – ELECTION DU PRESIDENT

Le Président sortant quitte la tribune et sous la présidence de Monsieur ROSSILLI Patrick, doyen de l'assemblée. Il est procédé au vote du futur Président.

Conformément à l'article L5211-10 et au règlement intérieur du Syndicat, l'assemblée est informée que les votes se feront à bulletins secrets et à la majorité absolue

L'assemblée est informée des dépôts de candidature des Communes historiques, par ordre d'arrivée au 11 mai 2026 – 17h30

- M. BOBET Eric, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ;

- M. GAUTIER Laurent, Délégué titulaire de Tournan en Brie ;

Monsieur GAUTIER Laurent, retire sa candidature en séance. Seul M. BOBET Eric reste donc candidat au poste de Président.

Monsieur BOBET Eric expose aux Membres de l'assemblée les raisons qui motivent sa candidature.

... / ...

Monsieur Patrick ROSSILLI fait procéder au vote.

Chaque délégué, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Nombre de votants : 26 portant le nombre de voix à 46/48 (Les délégués de COURTOMER et LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX étant absents et disposant d'une seule voix chacun)

Le dépouillement du scrutin assuré par Mme CASIER Patricia et M. BRAC DE LA PERRIERE Guillaume a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

A déduire, bulletins blancs : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 39 voix/48 voix

Monsieur BOBET est élu Président avec 39 voix et immédiatement installé.

Point 4 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le président nouvellement élu intègre la tribune et informe l'assemblée que

En préambule, chaque candidat a fait part de ses motivations aux Membres de l'assemblée.

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT :

L'élection des Vice-Présidents se déroule sous la présidence de M. BOBET Eric, élu Président.

Il informe l'assemblée des dépôts de candidature des Communes historiques, par ordre d'arrivée au 11 mai 2026 – 17h30 au poste de 1^{er} Vice-président :

- M. BOBET Eric

- M. BOCQUILLON Gilles

- M. GAUTIER Laurent

- M. LOUISE DIT MAUGER Philippe

Monsieur BOBET étant élu Président, il reste MM. BOCQUILLON, GAUTIER et LOUISE DIT MAUGER candidats.

Monsieur BOCQUILLON et Monsieur LOUISE DIT MAUGER retirent leur candidature en séance.

Seul Monsieur GAUTIER Laurent reste candidat au poste de 1^{er} Vice-Président.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur Eric BOBET fait procéder au vote.

Chaque délégué, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Nombre de votants : 26 portant le nombre de voix à 46/48 (Les délégués de COURTOMER et LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX étant absents et disposant d'une seule voix chacun)

Le dépouillement du scrutin assuré par Mme CASIER Patricia et M. BRAC DE LA PERRIERE Guillaume a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 26
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
 A déduire, bulletins blancs : 1
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 25
 Majorité absolue : 45 voix/48 voix

Le Président informe l'assemblée que Monsieur GAUTIER Laurent est élu au poste de 1^{er} Vice-Président avec 45 voix.

ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT :

Il informe l'assemblée des dépôts de candidature des Communes historiques, par ordre d'arrivée au 11 mai 2026– 17h30 au poste de 2^{ème} Vice-président :

- M. BOBET Eric
- M. BOCQUILLON Gilles
- M. GAUTIER Laurent

Monsieur BOBET étant élu Président, Monsieur GAUTIER Laurent étant élu 1^{er} Vice-Président.

Seul Monsieur BOCQUILLON Gilles reste candidat au poste de 2^{ème} Vice-Président.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BOCQUILLON Gilles, Monsieur Eric BOBET fait procéder au vote.

Chaque délégué, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Nombre de votants : 26 portant le nombre de voix à 46/48 (Les délégués de COURTOMER et LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX étant absents et disposant d'une seule voix chacun)

Le dépouillement du scrutin assuré par Mme CASIER Patricia et M. BRAC DE LA PERRIERE Guillaume a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 26
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
 A déduire, bulletins blancs : 1
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 25
 Majorité absolue : 45 voix/48 voix

Le Président informe l'assemblée que Monsieur BOCQUILLON Gilles est élu au poste de 2^{ème} Vice-Président avec 45 voix.

ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT :

Le Président informe l'assemblée des dépôts de candidature des Communes de la Brie Centrale, par ordre d'arrivée au 11 mai 2026– 17h30 au poste de 3^{ème} Vice-président :

- M. CUYPERS Marc

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CUYPERS Marc, Monsieur Eric BOBET fait procéder au vote.

Chaque délégué, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Nombre de votants : 26 portant le nombre de voix à 46/48 (Les délégués de COURTOMER et LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX étant absents et disposant d'une seule voix chacun)

... / ...

Le dépouillement du scrutin assuré par Mme CASIER Patricia et M. BRAC DE LA PERRIERE Guillaume a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

A déduire, bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 46 voix/48 voix

Le Président informe l'assemblée que Monsieur CUYPERS Marc est élu au poste de 3ème Vice-Président avec 46 voix.

ELECTION DU 4ème VICE-PRESIDENT :

Le Président informe l'assemblée des dépôts de candidature des Communes de la Brie Centrale, par ordre d'arrivée au 11 mai 2026– 17h30 au poste de 4ème Vice-président :

- M. ROSSILLI Patrick

-

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur ROSSILLI Patrick, Monsieur Eric BOBET fait procéder au vote.

Chaque délégué, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote.

Nombre de votants : 26 portant le nombre de voix à 46/48 (Les délégués de COURTOMER et LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX étant absents et disposant d'une seule voix chacun)

Le dépouillement du scrutin assuré par Mme CASIER Patricia et M. BRAC DE LA PERRIERE Guillaume a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

A déduire, bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 46 voix/48 voix

Le Président informe l'assemblée que Monsieur ROSSILLI Patrick est élu 4ème Vice-Président avec 46 voix.

Point 5 – INDEMNITES ALLOUEES AU PRESIDENT

Le Président rappelle que conformément à la loi les indemnités allouées au Président sont basées sur la population de l'ensemble des Communes composant le syndicat. Par conséquent, la catégorie à prendre en compte est la tranche de 50 000 à 99 999 habitants et de fixer, de fait, l'indemnité attribuée au Président, à 25,59 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, que soient attribuées les indemnités de fonction au Président, comme définies ci-dessus.

Point 6 – INDEMNITES ALLOUEES AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président rappelle que conformément à la loi les indemnités allouées aux Vice-Présidents sont basées sur la population de l'ensemble des Communes composant le syndicat. Par conséquent, la catégorie à

... / ...

prendre en compte est la tranche de 50 000 à 99 999 habitants et de fixer, de fait, l'indemnité attribuée aux Vice-Présidents, est fixée à 10.24% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, que soient attribuées les indemnités de fonction aux Vice-Présidents, comme définies ci-dessus.

Point 7 – DESIGNATION DES MEMBRES DELEGUES AU SYAGE

La Président informe l'assemblée que le SyAGE est un syndicat mixte fermé à la carte exerçant les 4 compétences suivantes : Assainissement eaux usées ; Gestion des eaux pluviales ; GEMAPI et Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres. Sachant que le SMIAEP de la région de Tournan est adhérent, il doit être représenté au sein du Comité Syndical du SyAGE pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE ».

Il convient donc de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de siéger au sein du Comité Syndical du SyAGE au titre de la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Le Président, Eric BOBET, informe l'assemblée qu'il pose sa candidature en qualité de membre titulaire et demande par la même occasion si d'autres personnes souhaitent candidater à cette fonction. Aucune autre candidature n'est déposée. Dans un second temps, il est demandé à l'assemblée si quelqu'un souhaite poser sa candidature en tant que Membre suppléant : Monsieur GAUTIER Laurent soumet sa candidature.

Le président propose si l'assemblée en est d'accord un vote à mains levées plutôt qu'à bulletin secret. Sont donc **élus**, à l'unanimité, pour siéger à la compétence, mise en œuvre du SAGE, **M. BOBET Eric, en qualité de Membre titulaire et M. GAUTIER Laurent, en qualité de Membre suppléant.**

Point 8 – DELEGATIONS CONSENTIES AU PRESIDENT

Le Président informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que celui-ci peut recevoir, pour la durée de son mandat, délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Il est donc suggéré à l'assemblée qu'elle l'autorise à :

1. Passer les contrats d'assurance,
2. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, commissaire de justice et experts.
3. A prendre, en son nom, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des accords-cadres et des marchés publics relevant d'une procédure adaptée (MAPA) ainsi que toute décision concernant les avenants s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. A intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, devant toute juridiction, y compris en appel pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter dans toutes les instances et dans tous les domaines d'une façon générale pour ester en justice au nom du Syndicat pendant la durée de son mandat ; cette autorisation comporte également la désignation d'un avocat chargé de représenter et venir en défense des intérêts du Syndicat dans l'affaire et ses suites.
5. A demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions que ce soit en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

... / ...

Après en avoir délibéré le Comité Syndical accorde, à l'unanimité, au Président une délégation d'attribution pour les compétences énumérées ci-dessus, sachant qu'il devra rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical, des décisions prises dans le cadre de celles-ci.

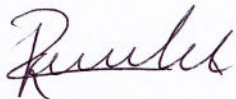
Point 10 - QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président clôture la séance à 19h55.

Le Secrétaire de Séance,

RAVELET Geoffrey



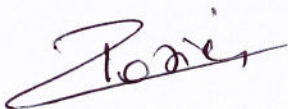
Le Président,

BOBET Eric



L'assesseur

Mme CASIER Patricia



L'assesseur

M. BRAC DE LA PERRIERE Guillaume

